

Nos voisins du Sud peuvent imposer des prix élevés. Ils expédient leurs fins de séries au Canada. Il leur est possible d'exporter des produits tels que les pêches, les poires, les fraises, etc. Ils ne les exportent pas au rabais, mais ils ne les vendent pas aux prix qu'ils obtiennent sur leurs propres marchés. Ces produits arrivent dans notre pays au moment où la production nationale est sur le point d'atteindre les marchés canadiens, et ils tuent notre marché. Si le ministre n'est pas au courant de cette situation, c'est que certains responsables dans le domaine de l'Agriculture, en particulier ceux qui sont en rapport avec la Fédération de l'agriculture de la Colombie-Britannique, n'ont pas bien assumé leurs fonctions en ne portant pas ce fait à son attention.

M. Whelan: Je peux assurer au député qu'ils ont bien assumé leurs fonctions.

M. Rose: Je suis heureux de l'entendre. Ce n'est pas la première fois que je soulève ce problème, car je l'avais déjà posé à son prédécesseur. Je suis certain que le ministre connaît la résolution adoptée par la Fédération de l'agriculture de la Colombie-Britannique. Je n'ai pas l'intention d'ennuyer les députés en la lisant en entier. Après cinq ou six paragraphes commençant par les mots attendu que, elle conclut:

En conséquence, il est décidé par les présentes que le gouvernement canadien devra consulter immédiatement les représentants de l'industrie horticole canadienne afin de mettre au point un moyen réaliste . . .

Il importe de noter ce mot, car la politique actuelle n'est pas réaliste. Je continue à citer:

. . . d'appliquer automatiquement une protection contre la surtaxe en effectuant une évaluation préalable des importations selon les diverses zones tarifaires canadiennes.

Le ministre a eu le courage de prendre la parole ici-même pour dire qu'il ne permettrait pas des exportations à bon marché. Cela, à mon avis, était un pas dans la bonne direction. Permettez-moi de citer un petit exemple de ce qui peut se produire dans le domaine de l'agriculture. Peu importe que l'on parle de fraises, de poires, de pêches ou autres, cette récolte aux États-Unis se vend à un prix honnête. Cependant, cette récolte est en avance sur la nôtre. Certains courtiers reçoivent une offre pour une quantité déterminée de cette denrée; cette offre a pour effet immédiat de faire baisser le prix des produits canadiens.

Il est temps de décider si nous voulons ou non une industrie agricole ou horticole viable au Canada. D'après la procédure actuelle, la preuve du préjudice doit être faite; au moment où on est parvenu à prouver qu'il y avait préjudice, le préjudice a été fait et n'a pu être évité. Cela s'est produit je ne sais combien de fois.

M. Horner (Crowfoot): La Commission de planification a proposé d'éliminer progressivement l'industrie des fruits et des légumes au Canada.

M. Rose: Je crois avoir dit déjà au député de Crowfoot que notre industrie agricole faisait partie de nos concessions commerciales. Nous accordons des avantages agricoles contre des avantages sous forme de conseils de spécialistes dans d'autres secteurs de notre économie ou contre certaines importations. Si le ministre est décidé à apporter un changement, il aura du pain sur la planche

Subsides

car il se heurtera à des positions établies, à des positions qui ne datent pas de l'année dernière mais qui remontent à de nombreuses années. Je désire que le ministre sache que pour ma part—peut-être ne puis-je parler au nom de tout mon parti—je le soutiendrai s'il agit dans ce sens. Les procédures de preuve du préjudice viennent trop tard.

M. Horner (Crowfoot): Le ministre a dit l'autre jour en comité qu'il n'avait aucune foi en les tarifs.

M. Rose: Il est possible qu'il n'ait aucune foi dans les tarifs, mais si nous ne pouvons protéger notre industrie d'une façon ou d'une autre, autant l'abandonner. La terre est devenue un bien à vendre. Les agriculteurs la vendent parce qu'ils ne peuvent en tirer un revenu suffisant. Ils sont donc tentés de la subdiviser. Qui en profite, monsieur le président, sinon quelques promoteurs fonciers? N'oubliez pas qu'en Colombie-Britannique, à l'exception de 4 p. 100 des terres, la province n'est que rochers et arbres de Noël. Les constructeurs peuvent construire sur toutes sortes de sols, mais ils préfèrent commencer par construire sur la terre arable. Prenez par exemple le développement des aéroports: voilà une autre aubaine. Cette fois-ci le ministère des Transports s'est emparé de toute l'île Sea.

Des voix: Bravo!

M. Rose: Monsieur le président, je peux me souvenir du temps où tout le sud de la région d'Okanagan en Colombie-Britannique appartenait à 20 industriels canadiens. Ils sont aujourd'hui tous partis, rachetés pour la plupart par des firmes américaines. Ces firmes ont racheté les droits à la marque canadienne. En réalité, un conservateur qui opère encore dans ma circonscription m'a dit qu'il avait besoin de protection vu qu'il ne pouvait concurrencer les conserves d'importation. Il lui est impossible de payer les prix canadiens et de faire face à la concurrence. Que le député de Okanagan Boundary sache que le conservateur de ma circonscription paie la moitié moins cher les pêches qu'il achète aux États-Unis que celles qu'il achèterait des cultivateurs d'arbres fruitiers de la Colombie-Britannique. On ramasse au pays les restants de la production américaine. Le conservateur peut donc acheter les pêches qu'il prépare et met en conserves à un prix deux fois moins élevé que celui des fructiculteurs de la Colombie-Britannique.

Une voix: Cela suffit pour gâcher l'appétit.

M. Rose: Le dîner de l'honorable député en sera peut-être gâché, mais c'est la vérité. Il ferait peut-être bien d'invoquer le Règlement sur un point de son choix—à vrai dire, je m'en fous royalement.

Je tiens à aborder un autre sujet, monsieur le président. Cette question ne s'inscrit peut-être pas dans le secteur agricole, mais elle se rattache par certains aspects à l'agriculture. Je parle de l'attitude de la direction de l'impôt vis-à-vis de la gestion de l'offre ou des contingentements de production. Les députés savent fort bien que ces offices se feront de plus en plus nombreux malgré les protestations de l'honorable député de Crowfoot. Ils se feront de plus en plus nombreux parce que les cultivateurs ont le droit au même titre que les autres citoyens du pays de les constituer si la majorité en décide ainsi.

M. Horner (Crowfoot): Ils ont le droit de produire.